

**Réponse à la question n° 216
de Mme Océane Gex (PLR)
relative aux chantiers dans les différents quartiers de la ville**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 19 février 2024, Mme O. Gex a interrogé le Conseil communal afin de savoir si la Commune pouvait également indiquer aux habitant-e-s un point de récolte des déchets lorsqu'un chantier est exécuté dans un quartier, ceci dans le but de favoriser la circulation et le travail des ouvriers communaux.

Réponse du Conseil communal

Le ramassage des déchets urbains en ville, en particulier les ordures ménagères et le papier/carton, s'effectue selon le système de la collecte en porte-à-porte, à l'exception de la zone piétonne autour de la rue de Romont. Dans ce secteur, des points de ramassage centralisés ont été installés afin d'éviter aux camions de la Voirie de circuler dans ces rues. Cette façon de faire donne des résultats satisfaisants.

Comme mentionné dans diverses réponses à des postulats et questions, le règlement de gestion des déchets de la Ville fait l'objet d'une révision. En parallèle à cette révision, une modification de la stratégie de gestion des déchets a été décidée. Un des élément-clé est de passer du système actuel de collecte en porte-à-porte à un système de collecte centralisée (au moyen de conteneurs enterrés par exemple). Avant l'éventuel déploiement de cette stratégie, des réflexions sont en cours sur l'extension du système actuellement en place dans la zone piétonne.

Dans les phases de chantiers gérés par la Ville, une coordination a lieu à l'interne afin que cette problématique soit réglée et les habitants informés des points de collecte temporaires mis en place sur les secteurs inaccessibles par camion. Des remarques sont systématiquement faites dans les préavis de permis de construire. La responsabilité de proposer une solution ainsi que de la communiquer revient au maître d'ouvrage des travaux. La Voirie collabore à trouver une solution lorsqu'elle est contactée.

Certaines situations cependant ne sont pas coordonnées et ni les maîtres d'ouvrages, ni les habitants, ni la Voirie n'ont l'information que les déchets doivent être sortis de la zone de chantier. Une réflexion interne est actuellement en cours afin d'améliorer les processus.